

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/08/2026

Reçu en préfecture le 20/08/2026

Publié le

ID : 074-217402668-20260723-DELIB_63_2026-DE



Séance du jeudi 23 juillet 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le jeudi vingt-trois juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERVIZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 juillet 2026

PRÉSENTS : M. Nicolas EVRARD, Maire – Mme et MM Pascal CROZ, Isabelle PETITJEAN, Jean-Marc BONINO, Maire-Adjoint – Mmes et MM Marc BARTHOLMÉ, Laurence BIASINI, Patrick BOUCHARD, Pauline CLÉO, Matthieu COMPOIS, Nathalie HAGENMULLER, Anne-Sophie OBER, Bruno ONGARO, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS : M. Bradley CARLSON (procuration à Marc BARTHOLMÉ) et Mme Tiffany TROLLET (procuration à Anne-Sophie OBER)

ABSENTE : Mme Danièle DAVAL

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PETITJEAN

63/2026

Objet : Restauration de la roue à aubes – adoption du projet et demande de soutien financier auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre de l'aide à la restauration du patrimoine mobilier et immobilier

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la préservation du patrimoine, il apparaît nécessaire de restaurer la roue à aubes de l'ancienne scierie Antonin CHESNEY, datent de 1904, vestige de l'activité traditionnelle de transformation du bois dans la vallée.

Elle se dresse juste après l'école, sur la route du Mont, au lieu-dit « Sous la Barne ».

La scierie utilisait la force de l'eau du torrent de la Diosaz pour faire tourner la roue à aube, laquelle entraînait ensuite un système de poulies et de lames permettant de transformer les troncs en planches ou en pièces de bois. Un procédé typique des anciennes scieries hydrauliques.

Ce type de machine était courant dans les zones rurales avant l'arrivée de l'électricité, notamment dans les vallées alpines et montagneuses où l'eau est abondante.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de restauration est également soutenu par l'association Servoz, Histoire et Traditions.

Il donne la parole à Monsieur Bruno ONGARO qui explique que la roue à aubes est une roue hydraulique, ou roue à eau, de construction particulière, munie de pales (ou aubes), permettant de créer ou de restituer un mouvement rotatif d'axe au départ d'un mouvement linéaire de fluide. Elle constitue ainsi le cœur d'un moteur hydraulique. Initialement simple et de construction très facile, elle a évolué au fil du temps, avec les progrès de l'hydro et de l'aérodynamique pour devenir les turbines hydrauliques d'aujourd'hui.

Ce dispositif est en réalité une roue à augets, il s'agit d'une amélioration de la roue à aubes : au lieu d'être simplement équipée de pales poussées par la force du courant (roues par-dessous) ou par l'énergie d'une chute d'eau (roues par-dessus), elle comprend des augets (compartiments cloisonnés) qui se vident les uns dans les autres ; à débit d'eau égal, le poids de l'eau contenue dans plusieurs augets successifs alors que les autres sont vides accentue le déséquilibre de la roue qui tourne plus vite ou avec beaucoup plus de puissance et d'inertie, et sans à-coup. Ce type de roue ne fonctionne qu'avec une chute d'eau, là où la roue à aubes peut être actionnée seulement par une eau courante, sans chute.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de lancer la restauration de la roue à aubes et de solliciter l'aide à la restauration du patrimoine mobilier et immobilier auprès du Département pour la réalisation de ces travaux. Ces travaux font partie des types d'opérations éligibles et devront être engagés dans le courant de l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 20/08/2026

Reçu en préfecture le 20/08/2026

Publié le

ID : 074-217402668-20260723-DELIB_63_2026-DE

S²LOW

Le coût de l'action s'établit comme suit :

Nature des dépenses :	Montant hors taxes
Travaux extérieurs :	5 286,74 €
Menuiserie :	5 286,74 €
Total :	5 286,74 €

En prenant compte les sollicitations d'aides au financement en cours, le plan de financement pour l'opération est le suivant :

Financement :	Montant hors taxes	Taux
Subventions :		
DÉPARTEMENT : Aide à la restauration du patrimoine pour l'année 2026	2 643,37 €	50,00 %
Autofinancement :		
Fonds propres :	2 643,37 €	50,00 %
Total :	5 286,74 €	100,00 %

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE le projet de restauration de la roue à aubes de l'ancienne scierie CHESNEY,
- APPROUVE le plan de financement,
- SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie l'obtention d'un soutien financier au titre de l'aide à la restauration du patrimoine mobilier et immobilier pour l'année 2022, pour la réalisation des travaux de menuiserie de la roue à aubes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 20/08/2026 et de sa publication le 20/08/2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés.
Pour extrait certifié conforme.

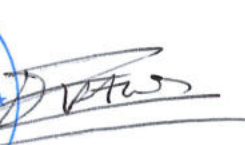
La Secrétaire de séance,



Isabelle PETITJEAN.



Monsieur le Maire,



Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens - www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.